

# Note d'unité

## MTS PERM | N° 2020-002

Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2020

---

**Décision n° MTS PERM-2020-002 du 1er juillet 2020  
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle permanence  
du département Métro, Transport et Services [MTS]  
au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle permanence**

---

**Le directeur de l'unité opérationnelle permanence,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 octobre 2019 (note générale n° 2019-074) au directeur du département MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 18 novembre 2019 (note de département n° MTS 2019-185) au directeur de l'unité opérationnelle permanence par le directeur du département MTS ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- M. Pierre JAQUANIELLO, responsable des ressources humaines ou à
- M. William CHARENTON, responsable répartition conduite ou à
- M. Eugenio SCIGLIANO, responsable adjoint répartition conduite ou à
- M. Benoit DUVAL, responsable PCC ou à
- Mme Amal MAKROUM, responsable adjoint GMT ou à
- M. Erick GESBERT, responsable adjoint GMT ou à
- M. Sandy SIMONEAU, responsable GMT ;



---

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

### **Article 2**

Cette décision annule et remplace la note de département n° MTS-PERM-2019-038 en date du 21 novembre 2019.

### **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Emmanuel BERTHOU  
Directeur de l'unité opérationnelle permanence